

Rapport annuel 2015-2016



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Table des matières

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	7
Prix et bourses de l'Ordre	10
Rapport des activités du Conseil d'administration	12
Rapport des activités du comité exécutif	16
Personnel de l'Ordre	17
Rapport du Bureau du syndic	18
Comité d'inspection professionnelle	19
Conseil de discipline	22
Comité de révision des plaintes	24
Conseil d'arbitrage des comptes	24
Activités relatives à l'usurpation de titre et à l'exercice illégal	24
Exercice en société	24
Admission à la pratique	25
Comité de la formation	29
Activités de formation continue	30
Comité de la médiation familiale	31
Comité de gouvernance	31
Autres comités de l'Ordre	32
Renseignements généraux	35
États financiers audités	37

Lettres de présentation

Québec, juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, juin 2016

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec
et procureure générale
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

Montréal, juin 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.



Rapport du président

L'année 2015-2016 a été caractérisée par la continuité, notamment avec le travail amorcé sur le plan de la gouvernance ainsi que par des initiatives pour optimiser les liens avec les membres, par des initiatives de développement en lien avec la collaboration interprofessionnelle et par un changement important à la tête de la permanence. Plus spécifiquement, voici les principaux événements et réalisations qui méritent d'être soulignés.

Nouvelle directrice générale

Bien qu'annoncé, le départ de Renée Verville, directrice générale et secrétaire de l'organisation depuis plus de 15 ans, a été un événement marquant de la dernière année pour l'Ordre. Le processus de sélection, qui s'est déroulé sur plusieurs mois, s'est conclu par l'arrivée de Dominique Auger en janvier 2016. Je ne peux que remercier et féliciter tout le personnel pour leur professionnalisme tout au long de cette transition et pour l'accueil cordial qui a été réservé à madame Auger.

Conseil d'administration et gouvernance

Un changement à la direction générale est important pour une organisation. Les membres du Conseil d'administration en ont pris la pleine mesure et ont consacré toute l'attention et tout le temps nécessaire pour faire en sorte que cette transition se fasse de manière à maintenir la qualité des services offerts par l'Ordre tout en ayant le souci des personnes concernées.

Encore cette année, le Conseil d'administration a continué ses actions visant à assurer une gouvernance efficace et moderne. Nous avons notamment adopté la version révisée des règles de gouvernance du Conseil, incluant des outils d'évaluation de son fonctionnement plus complets. Ainsi, les administrateurs évaluent chaque réunion, de plus ils participent à une évaluation annuelle qui couvre l'ensemble des travaux du Conseil, incluant le travail du président ainsi qu'une autoévaluation remplie par chacun.

Liens avec les membres et États généraux

À titre de président, j'ai profité des occasions qui m'étaient offertes pour rencontrer les membres actuels et futurs de l'Ordre, notamment en participant à des événements organisés par des étudiants en psychoéducation de diverses universités. Au printemps 2015, j'ai complété ma tournée des régions, entamée l'automne précédent, en prévision des États généraux de la psychoéducation. Ceux-ci se sont tenus le 24 octobre et ont réunis près de cent psychoéducateurs et psychoéducatrices qui ont échangé et proposé des orientations et des pistes d'action pour les prochaines années. Ces réflexions et propositions permettront notamment d'alimenter les travaux en vue de la planification stratégique de l'Ordre pour les années 2017 à 2020.

Soutien de la pratique

La psychoéducation est une profession en constant progrès qui voit régulièrement l'émergence de nouveaux secteurs de pratique. Ainsi, nous constatons une hausse, bien qu'encore modeste, du nombre de membres travaillant auprès des personnes âgées, notamment en CHSLD. Ces psychoéducateurs sont en quelque sorte des défricheurs qui

contribuent au développement de leur profession dans un secteur non traditionnel. Pour les soutenir, nous avons mis en place le comité des psychoéducateurs travaillant auprès des personnes âgées. Ils ont commencé leurs travaux visant notamment à favoriser le réseautage, à répertorier les écrits et outils cliniques utiles pour le travail auprès de cette clientèle et à développer un outil promotionnel destiné au public et aux partenaires et présentant l'intervention des psychoéducateurs auprès des aînés.

Plusieurs psychoéducateurs, tout en étant membres de l'Ordre, n'ont pas un rôle de professionnels intervenant directement auprès de la clientèle. C'est le cas notamment de ceux qui occupent des postes de gestionnaires. Leur travail n'en est pas moins déterminant sur la qualité des services offerts aux différentes clientèles, ne serait-ce que par les orientations et directives qu'ils donnent aux équipes d'intervenants dont ils ont la responsabilité. Pour un ordre professionnel, il n'est pas toujours simple de déterminer le lien à établir avec ce groupe de membres. Plusieurs parmi eux nous soulignent d'ailleurs qu'ils se questionnent souvent sur le sens à donner à leur appartenance à l'Ordre, tout en témoignant d'un attachement à leur profession. Nous avons ainsi mis en place un comité des psychoéducateurs gestionnaires qui se penche sur ce défi. Des actions concrètes seront proposées dans la prochaine année.

Collaboration interprofessionnelle

La collaboration interprofessionnelle a été très présente cette année. Le projet de loi 21 (PL21), bien qu'en vigueur depuis 2012, nécessite encore une certaine vigie de la part des ordres concernés pour faire face aux difficultés d'implantation que l'on observe encore. Des travaux auxquels nous participons ont notamment été amorcés en lien avec la psychothérapie. De plus, une table coprésidée par le Secrétariat aux affaires autochtones et l'Office des professions a été mise en place pour analyser les difficultés d'application du PL21 auprès des différentes communautés autochtones. La table, à laquelle siègent l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec ainsi que l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, devrait parachever ses travaux à l'automne 2016.

Nous avons également mis en place la table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qui regroupe les dix ordres concernés par le PL21. En plus de permettre une meilleure vigie du PL21, cette table favorise la concertation entre ces ordres qui ont beaucoup d'autres enjeux en commun. La table, qui siège cinq fois par année, a déjà permis des rencontres entre les représentants des ordres et des partenaires importants, dont la Protectrice du citoyen, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et le Directeur national de la santé mentale du Québec. J'ai le plaisir de coordonner les travaux de cette table.

L'Ordre a également contribué aux initiatives sur la collaboration interprofessionnelle dans le secteur de la santé. Nous continuons notamment à participer aux travaux visant à développer un énoncé de position interprofessionnel sur l'intervention auprès des personnes âgées et également à promouvoir la mise en place de meilleures pratiques dans les interventions auprès de cette clientèle.

Partenariats

Que ce soit avec le Conseil interprofessionnel du Québec ou encore avec les différentes universités offrant la formation en psychoéducation, nous avons maintenu dans la dernière année la plupart de nos partenariats traditionnels. Toutefois, la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux, en abolissant notamment les associations d'établissements, nous a privés de partenaires importants avec lesquels nous collaborions depuis plusieurs années et sur un grand nombre de dossiers. Cela nous oblige à développer de nouveaux modes de partenariat dans un contexte où les structures restent encore en partie à définir. C'est un travail qui exigera encore beaucoup de temps.

Représentations

Parmi les activités de représentations de la dernière année, je tiens à en souligner tout particulièrement deux. D'abord, en septembre, l'Ordre a présenté un mémoire et comparu en commission parlementaire sur le projet de loi 59 visant la lutte contre les discours haineux et incitant à la violence. Nous y avons fait ressortir le point de vue des psychoéducateurs, notamment que certaines dispositions du projet de loi puissent léser des personnes en difficulté d'adaptation ou souffrant de problèmes de santé mentale. J'ai également représenté l'Ordre en février au Forum national sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA), contribuant ainsi aux travaux en vue d'un plan d'action ministériel annoncé pour l'automne 2016.

Perspectives

La prochaine année et les années subséquentes seront grandement teintées des orientations retenues à l'intérieur de notre prochaine planification stratégique. Celle-ci devrait être en vigueur au début de l'année 2017. D'autres dossiers dont il a été question précédemment occuperont encore une place importante en 2016-2017. C'est le cas notamment de différentes initiatives de collaboration interprofessionnelle.

Remerciements

En terminant, j'aimerais remercier plusieurs personnes, en commençant par Renée Verville qui, après une quinzaine d'années à la direction générale de l'Ordre, a décidé de prendre une retraite bien méritée qui lui permettra de relever de nouveaux défis personnels et professionnels. Si l'Ordre est une organisation saine qui est en mesure d'assumer avec compétence et rigueur sa mission de protection du public, c'est en grande partie grâce à son leadership. Son engagement et sa loyauté tout au long de ces années n'ont jamais fait défaut et elle mérite toute notre reconnaissance.

La dernière année a été très active pour le Conseil d'administration. Des comités ont été mis en place ou ont continué leurs travaux, sollicitant une implication plus grande de plusieurs membres du Conseil. J'ai toujours senti leur appui et leur engagement pour l'organisation et sa mission de protection du public et je les en remercie. Je profite également de l'occasion pour souligner la contribution, souvent discrète et méconnue, des nombreux bénévoles et contractuels qui s'impliquent dans un grand nombre de comités et autres activités qui ne pourraient fonctionner sans leur contribution.

Bien évidemment, les multiples services et réalisations de l'Ordre reposent d'abord sur la compétence et la qualité du travail de la permanence. Il s'agit d'une équipe de personnes engagées et dévouées dont le souci du travail bien fait est la garantie de services de qualité. Pour finir, un merci particulier à Dominique Auger qui assume la direction générale depuis janvier. Son dynamisme et son engagement sont déjà remarquables et contribuent à ce que la transition se fasse de la meilleure manière.



Denis Leclerc, ps.éd.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Ce rapport d'activités de la direction générale de l'Ordre présente les principaux travaux menés en 2015-2016, une année marquée par un changement au niveau de la direction générale. Vous serez à même de constater à la lecture du rapport que la mission de protection du public de l'Ordre aura animé l'équipe tout au long de l'année.

Qualité de l'exercice et soutien professionnel

Plusieurs actions ont été entreprises afin de soutenir la qualité des services professionnels offerts par nos membres et d'encadrer leur pratique.

Développement de la formation continue

Comme annoncé dans le précédent rapport annuel, un comité de la formation continue a été mis en place et a élaboré des orientations sur la formation continue pour les prochaines années. Deux priorités ont été retenues : la formation portant sur l'évaluation psychoéducative et celle portant sur le rôle-conseil. Un plan de développement d'activités de formation continue sur les deux sujets a été produit.

Au cours de l'année, la norme sur la formation continue a été modifiée pour mieux tenir compte des nouveaux modes de développement professionnel et des réalités du terrain. La transition entre les deux normes a fait l'objet de travaux afin de favoriser une transition harmonieuse pour les membres.

Soutien professionnel

Dans un souci de prévention et d'amélioration de la qualité de la pratique, le soutien aux membres est demeuré une priorité pour le personnel de l'Ordre. Cet appui s'est notamment traduit par une assistance téléphonique aux membres qui ont des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, ainsi que par des visites dans divers milieux de pratique ayant exprimé un besoin d'assistance. L'équipe a aussi répondu aux questions du public.

Afin de favoriser une uniformité d'interprétation de l'activité réservée aux psychoéducateurs en milieu scolaire, l'Ordre s'est doté de lignes directrices sur l'activité réservée : *évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique*. Le plan de diffusion et d'appropriation sera mis en œuvre en 2016-2017.

Les ordres concernés par la pratique de la psychothérapie, exercice réservé aux détenteurs de permis par le PL21, ont formé un groupe de travail dans le but d'en préciser la définition et ainsi clarifier ce qui doit être considéré comme de la psychothérapie. Le groupe travaille à l'écriture d'un texte explicatif que chaque ordre diffusera par la suite. En 2015-2016, l'Ordre a participé aux cinq rencontres du groupe et contribué à la rédaction du texte explicatif par l'écriture de vignettes cliniques.

L'Ordre a participé aux travaux de réflexion du groupe sur la télépratique, avec plus d'une vingtaine d'autres ordres professionnels. « Le groupe est un lieu de partage d'information et de discussions sur la télépratique sous tous ses aspects, en regard de ses répercussions tant sur les professionnels que sur les ordres qui les encadrent. » Des sujets tels que les pratiques émergentes dans l'usage du numérique, la responsabilité territoriale en pratique à distance inter-frontalière, la sécurité et la confidentialité des données et la responsabilité réglementaire des ordres sont quelques-uns des sujets discutés. En 2015-2016, l'Ordre a participé à la rencontre du groupe et aux quatre rencontres du sous-groupe ayant pour mandat d'analyser les recommandations émises par la Commission de l'éthique en science et en technologie, concernant les ordres, dans son *avis sur la télésanté au Québec*. Les réflexions et les publications issues de ce groupe de travail serviront d'assise à la rédaction des lignes directrices de l'Ordre sur l'utilisation des nouvelles technologies.

En fin d'année, l'Ordre a été invité à participer à des discussions pour identifier des pistes de solution afin de faciliter la mise en œuvre du PL 21 au sein des communautés autochtones, dans le respect des particularités culturelles, géographiques et linguistiques de ces communautés.

Enfin, la production du bilan des États généraux a aussi mobilisé les énergies du personnel et de membres bénévoles. Les constats majeurs seront utiles pour guider le Conseil d'administration dans l'élaboration de la planification stratégique 2017-2020.

Encadrement professionnel

Comme chaque année, l'Ordre a mis en œuvre le programme général d'inspection, a procédé à des inspections sur la compétence, a mené des enquêtes et a déposé des plaintes au conseil de discipline. De plus, les mécanismes d'encadrement et de suivi des membres admis, ou en voie d'être admis par équivalence, ont été revus afin de favoriser une meilleure intégration dans la profession et un exercice compétent.

L'Ordre a aussi mandaté une psychoéducatrice, étudiante à la maîtrise en éthique, pour effectuer une recherche sur les nouveautés en éthique appliquée et l'utilisation potentielle de certaines modalités par l'Ordre pour favoriser la réflexion éthique chez les membres. À la lumière de ses recommandations, les travaux se poursuivront en 2016-2017.

Communications

En septembre 2015, l'Ordre a présenté un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 59 – Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence.

Dans le contexte de la restructuration dans le réseau de la santé et la disparition de diverses instances, dont les associations d'établissements, l'Ordre a dû repenser son réseau de collaborateurs et identifier les nouveaux interlocuteurs auxquels il devra s'adresser lorsque des échanges avec le réseau sont nécessaires.

Enfin, la préparation des toutes premières journées de la psychoéducation, prévues pour l'automne 2016, a débuté durant l'hiver. Ces journées seront l'occasion de faire connaître au public la profession de psychoéducateurs et de reconnaître la contribution unique de ces derniers.

Gestion

Un nouvel employé s'est joint à l'équipe de l'Ordre en 2015-2016 : Alain Beauregard, responsable des communications. Monsieur Beauregard a remplacé madame Jaëlle Héroux qui a contribué à la réalisation de la mission de l'Ordre durant plusieurs années. Monsieur Beauregard apporte une vaste expérience du monde professionnel et s'est très bien intégré à l'équipe.

L'année aura aussi été marquée par le départ à la retraite de madame Renée Verville, directrice générale et secrétaire de l'Ordre depuis sa création en 2010. Reconnue pour sa rigueur, son engagement et sa discrétion, elle laisse un héritage important à l'organisation, mais aussi au système professionnel du Québec. Une cérémonie pour souligner son départ a été organisée en février et plusieurs acteurs du système professionnel sont venus lui rendre hommage. La transition entre madame Verville et moi-même s'est faite de façon progressive et harmonieuse au cours de l'hiver.

Finalement, la première planification stratégique de l'Ordre se terminant en 2016, les travaux ont débuté pour doter l'organisation de nouvelles orientations stratégiques pour les années 2017 à 2020. La mission, la vision et les valeurs de l'Ordre ont été revues, la consultation des membres et autres parties prenantes est en cours et la nouvelle planification stratégique sera en place pour l'année 2017-2018.

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui contribuent à la réalisation des activités de l'Ordre. Merci à tous les membres de l'équipe qui connaissent si bien leur secteur d'activité. La contribution de chacun et la collaboration entre tous sont des éléments essentiels à la réalisation de la mission de l'Ordre.

Merci aussi aux administrateurs qui font preuve d'intégrité, de rigueur et assument leur rôle avec engagement. Merci aussi à tous les membres des comités et groupes de travail ainsi qu'aux bénévoles et chargés de projets qui soutiennent l'Ordre dans l'atteinte de ses objectifs.

Enfin, je tiens à remercier le président de l'Ordre et les administrateurs pour leur confiance et leur appui.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Auger', followed by a horizontal line.

Dominique Auger, D.S.A, Adm.A.

Prix et bourses de l'Ordre

Dans le but de souligner la pratique de certains psychoéducateurs, leur contribution à l'avancement ou à la reconnaissance de la profession, l'Ordre décerne, chaque année, des prix et des bourses. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'Ordre a souligné le travail des psychoéducatrices Marie-Hélène Poulin et Vanessa Ménard, qui ont reçu le Prix Gilles-Gendreau pour le *Projet A pour autre*. Il s'agit d'une trousse d'intervention conçue pour favoriser l'enseignement des habiletés sociales à une clientèle présentant un trouble du spectre de l'autisme. Le jury a souligné le caractère novateur de ce projet et son apport aux intervenants œuvrant avec la clientèle ciblée.



Vanessa Ménard, ps.éd.,
Marie-Hélène Poulin, ps.éd.
et **Denis Leclerc**, ps.éd.,
président de l'Ordre

L'Ordre a également remis le Prix publication – grand public à la psychoéducatrice **Solène Bourque** et à l'orthophoniste **Geneviève Côté** pour leur ouvrage *Parler pour grandir : stimulation du langage et stratégies psychoéducatives* publié chez les Éditions Midi trente. Les auteures ont rédigé un guide sur le langage s'adressant aux parents, aux éducateurs et autres intervenants de la petite enfance. Le jury a apprécié le côté accessible de cette publication.

La bourse de maîtrise Jocelyne-Pronovost a été décernée à **Myriam Ouellet-Bernier**, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour ses résultats académiques et ses compétences professionnelles de psychoéducatrice en devenir.

La doctorante en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke **Andrée-Anne Houle** s'est vue octroyer la bourse de doctorat Marcel-Renou pour l'excellence de son dossier académique et l'intérêt que suscite son projet de doctorat pour la psychoéducation. La recherche de cette psychoéducatrice porte sur le recrutement de parents de familles vulnérables afin de participer à un programme de prévention à la petite enfance.



Andrée-Anne Houle, ps.éd.
et **Renée Verville**, directrice
générale et secrétaire de l'Ordre

La psychoéducatrice **Diane Métayer** a, quant à elle, reçu le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour sa contribution à la profession de psychoéducateur. La carrière de madame Métayer a été marquée par son haut niveau d'engagement et son souci de faire avancer la profession.



Diane Métayer, ps.éd.
et **Nathalie Rodrigue**,
vice-présidente du CIQ

Rapport des activités du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Le mandat du président, tout comme celui des administrateurs, est de trois ans. Vous trouverez ci-dessous la liste des membres du Conseil d'administration 2015-2016 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, pour les administrateurs, la région où ils ont été élus.



Les administrateurs et administratrices élus(es)

1 Denis Leclerc
Président élu en
mai 2013

Région 01
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine/
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord

2 Mireille Jean
réélue en mai 2015
(2^e mandat)

Région 02
Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches

3 Marc Bergeron
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Région 03
Mauricie et
Centre-du-Québec

4 Brigitte Alarie
réélue en mai 2015
(3^e mandat)

Région 04
Estrie

5 Myriam Laventure
en poste jusqu'en
août 2015

6 Sarah Duford
élue par le C.A. en
septembre 2015

Région 05
Montréal

**7 Marie-Christine
Harguindeguy-Lincourt**
réélue en mai 2015
(2^e mandat)

8 Marc Lanovaz
élu en mai 2015
(1^{er} mandat)

9 Monique Nadeau
réélue en mai 2015
(2^e mandat)

Région 06
Laval, Laurentides
et Lanaudière

10 Marie-Noëlle Granger
élue par le C.A.
en décembre 2014
(1^{er} mandat)

11 Alessandro Orsi
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Région 07
Outaouais,
Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec

12 Gabrielle Thivierge
réélue en mai 2015
(3^e mandat)

Région 08
Montérégie

13 Jean-Pierre Robin
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

14 Richard Chagnon
en poste jusqu'en
décembre 2015

15 Catherine Sévigny
élue par le C.A. en
décembre 2015

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

16 Raoul Desmeules
nommé le 31 mars 2015
(2^e mandat)

17 Claude Di Stasio
nommée le 31 mars 2015
(2^e mandat)

18 Jocelyne Pellerin
nommée le 11 mai 2013
(1^{er} mandat)

19 Benoît Major
nommé le 6 mai 2015
(1^{er} mandat). En poste
jusqu'au 29 mars 2016.
n'apparaît pas parmi les photos
ci-dessus.

Rapport du Conseil d'administration

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance générale des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires et six séances extraordinaires. L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2015-2016 s'est tenue le 3 juin 2016.

En matière d'affaires légales et réglementaires, le Conseil d'administration a, notamment :

- ⊕ adopté le projet de rapport annuel 2014-2015;
- ⊕ adopté le programme de surveillance générale;
- ⊕ adopté l'avis de convocation à l'assemblée générale;
- ⊕ adopté les modifications à la résolution concernant la réinscription au registre des droits acquis;
- ⊕ procédé à l'élection d'une administratrice, Sarah Duford, ps.éd., dans la région électorale 04;
- ⊕ délégué au comité exécutif le mandat d'étudier les modifications proposées par le comité des organismes accréditeurs en médiation familiale au *Règlements sur la médiation familiale*;
- ⊕ procédé à l'élection d'une administratrice, Catherine Sévigny, ps.éd., dans la région électorale 08;
- ⊕ adopté des recommandations faites par le comité d'inspection professionnelle quant aux critères de sélection menant à une inspection;
- ⊕ adopté le règlement modifiant le *règlement sur l'exercice de la profession de psychoéducateur en société*.

En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position, le Conseil d'administration a, notamment :

- ⊕ adopté le plan d'action 2015-2016;
- ⊕ adopté les lignes directrices concernant l'activité réservée *Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique*;
- ⊕ approuvé le projet de mémoire présenté dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 59 – Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence;
- ⊕ adopté les lignes directrices sur *l'évaluation aux fins de dérogation scolaire*;
- ⊕ adopté les recommandations du comité de la formation concernant la passerelle entre le DEC en technique d'éducation spécialisée et le baccalauréat en psychoéducation;
- ⊕ adopté une position en défaveur de l'élargissement des pouvoirs du Commissaire aux plaintes;
- ⊕ adopté les recommandations du comité de la formation quant à la qualité des programmes en psychoéducation;
- ⊕ adopté le projet d'énoncé de position portant sur la collaboration interprofessionnelle en CHSLD, tout en modifiant la description du poste du psychoéducateur.
- ⊕ adopté les modifications à la norme d'exercice sur la formation continue;

En matière d'affaires administratives et financières, le Conseil d'administration a, notamment :

- ⊕ adopté les prévisions budgétaires 2015-2016, ainsi que la révision de celles-ci;
- ⊕ adopté les états financiers vérifiés 2014-2015;
- ⊕ proposé aux membres réunis en assemblée générale l'augmentation de la cotisation 2016-2017 correspondant à l'augmentation du coût de la vie;
- ⊕ adopté l'augmentation de 5 \$ des frais pour l'inscription au Registre des droits acquis pour l'année financière 2016-2017;
- ⊕ recommandé aux membres de l'Assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable Yves de Carufel Inc. pour l'année 2016-2017;
- ⊕ approuvé les prévisions budgétaires 2016-2017;
- ⊕ adopté l'augmentation des échelles salariales et des jetons de présence pour l'année 2016-2017;
- ⊕ autorisé l'implantation de l'intranet sécurisé.

En matière de gouvernance, le Conseil d'administration a, notamment :

- ⊕ adopté les modifications apportées aux règles de gouvernance;
- ⊕ adopté le plan d'action du comité de gouvernance;
- ⊕ nommé Denis Leclerc, ps.éd., Monique Nadeau, ps.éd., Jocelyne Pellerin, administratrice nommée, René Grenier, ps.éd., et Renée Verville, membres du comité de sélection pour le poste de directeur général et secrétaire;
- ⊕ adopté les délégations de pouvoirs au comité exécutif;
- ⊕ adopté les modifications à la politique concernant les règles de fonctionnement des comités;
- ⊕ adopté la politique concernant les conditions d'engagement des contractuels;
- ⊕ adopté la politique concernant les conditions d'engagement des formateurs;
- ⊕ adopté la politique concernant les conditions d'engagement des tuteurs;
- ⊕ adopté les modifications à la politique concernant le harcèlement psychologique;
- ⊕ adopté l'échéancier présenté pour mener à bien la planification stratégique.

En matière de nominations et de mandats, le Conseil d'administration a, notamment :

- ⊕ nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- ⊕ nommé Janie Aubin, ps.éd. membre du comité d'inspection professionnelle;
- ⊕ nommé Kim Cairnduff, ps.éd. représentante de l'Ordre au comité des organismes accréditeurs en médiation familiale;
- ⊕ nommé Richard Lachapelle, ps.éd., Louise Fleurent, ps.éd., Julie Morin, ps.éd. syndics ad hoc;
- ⊕ nommé Nathalie Côté, ps.éd., Audrey Lapierre, ps.éd., Diane Métayer, ps.éd., Marie-Josée Parent ps.éd., et Marie-Claude Pérusse ps.éd., membres du comité Intervention auprès des personnes âgées et entériné leur mandat;
- ⊕ nommé Caroline Deshaies, ps.éd., Suzanne Larose, ps.éd., Érika Amsterdam, ps.éd., Andrée Anne Houle ps.éd., membres du comité du magazine;
- ⊕ adopté le mandat et la composition du comité consultatif sur l'évaluation normative;
- ⊕ nommé Danièle Lareau ps.éd., et Daniel Puskas, ps.éd., membres du conseil de discipline;

- nommé Diane Métayer, ps.éd., Julie Morin, ps.éd., et Geneviève Allard, ps.éd. scrutatrices, et Renée Giguère, ps.éd., scrutatrice substitut pour les élections 2016;
- nommé Diane Métayer, ps.éd., et René Grenier, ps.éd. membres du conseil de discipline pour un mandat se terminant le 31 mars 2019;
- nommé Louise Dépelteau, ps.éd., membre du comité de révision des plaintes et membre du comité des admissions par équivalence pour des mandats se terminant le 31 mars 2019;
- nommé Claire Jutras, ps.éd., présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2019 et Anne-Rebecca Maugile, ps.éd., membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2018;
- nommé Bernard Deschênes, ps.éd., membre du comité de la formation pour un mandat se terminant le 31 mars 2019;
- nommé Claude di Stasio, membre du jury pour la Bourse Jocelyne-Pronovost et Mireille Jean, ps.éd., membre du jury pour la Bourse Marcel-Renou;
- nommé Louise Richard et Caroline Leblanc, secrétaires-substituts du conseil de discipline.

En matière de reconnaissance, le Conseil d'administration a, notamment :

- résolu de soumettre la candidature de Richard Chagnon pour recevoir le Mérite du CIQ;
- décerné le Prix Gilles-Gendreau à Marie-Hélène Poulin, ps.éd. et Vanessa Ménard, ps.éd.;
- décerné le Prix Publication - Grand public à Solène Bourque, ps.éd. et Geneviève Côté, orthophoniste;
- décerné la Bourse Marcel-Renou à Andrée-Anne Houle, ps.éd.;
- décerné la Bourse Jocelyne-Pronovost à Myriam Ouellet-Bernier, ps.éd.

En matière de ressources humaines, le Conseil d'administration a, notamment :

- adopté le profil de compétences et d'expérience recherché pour le poste de directeur général et secrétaire;
- nommé Denis Leclerc, ps.éd., Jocelyne Pellerin, Brigitte Alarie, ps.éd., et Raoul Desmeules, membres du comité d'évaluation de la directrice générale;
- nommé Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- adopté le processus d'évaluation de la directrice générale;
- adopté les modifications à la politique concernant les conditions d'engagement des inspecteurs;
- adopté les modifications à la politique concernant les règles du bureau du syndic;
- renouvelé le mandat du syndic Robert Turbide, ps.éd., jusqu'au 5 décembre 2018;
- renouvelé le mandat d'Anne-Marie Beaulieu, ps.éd., et Jean-François Gauthier, ps.éd., syndics adjoints jusqu'au 5 décembre 2018;
- renouvelé le mandat d'Annie Poirier, ps.éd., syndic adjointe jusqu'au 31 mars 2019;
- modifié le recueil des conditions de travail du président;
- modifié le recueil des conditions de travail du personnel-cadre.

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Membres du comité exécutif

Denis Leclerc , ps.éd., président	Jean-Pierre Robin , ps.éd., vice-président	Brigitte Alarie , ps.éd., conseillère	Marc Bergeron , ps.éd., conseiller	Raoul Desmeules , administrateur nommé
---	--	---	--	--

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières et deux séances extraordinaires. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire générale, ils ont procédé à l'étude des recommandations du comité des admissions par équivalence et du comité d'inspection professionnelle et fait des recommandations au Conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif

Délivrance de permis, accréditations et tableau des membres :

Le comité exécutif a, notamment :

- ⊕ effectué la délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscrit des membres;
- ⊕ révoqué les permis des candidats n'ayant pas fait leur inscription au tableau des membres;
- ⊕ délivré et renouvelé des permis restrictifs temporaires;
- ⊕ révoqué les permis temporaires pour non-paiement;
- ⊕ octroyé des permis réguliers à des détenteurs de permis temporaires;
- ⊕ accordé des accréditations à la pratique de la médiation familiale.
- ⊕ radié des membres pour différents motifs;

Affaires réglementaires

Le comité exécutif a, notamment :

- ⊕ imposé des mesures de perfectionnement à des psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- ⊕ maintenu la décision du comité d'admission par équivalence dans un dossier;
- ⊕ refusé la réinscription d'un membre;
- ⊕ accepté de prolonger le délai pour compléter une supervision ou une formation pour certains membres;
- ⊕ limité le droit d'exercice de certains membres;
- ⊕ mandaté Me Geneviève Roy d'intenter une poursuite pénale envers une personne pour usurpation de titre.

Affaires administratives et financières

Le comité exécutif a, notamment :

- recommandé au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires;
- recommandé au Conseil d'administration l'augmentation des échelles salariales;
- accepté la soumission du Manoir Saint-Sauveur pour la tenue du colloque 2017;
- nommé Dominique Auger signataire des effets de commerce et tout autre document relatif à la gestion de l'Ordre;
- conservé les barèmes de frais de déplacement tels quels;
- recommandé aux membres du Conseil d'administration le processus d'évaluation de la directrice générale.

Affaires professionnelles

Le comité exécutif a, notamment :

- nommé les membres du comité d'évaluation normative;
- recommandé Richard Chagnon, ps.éd., comme récipiendaire du Mérite du CIQ.

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Dominique Auger, D.S.A., Adm. A., directrice générale et secrétaire à partir du 18 janvier 2016

Renée Verville, M.A.P., Adm. A., directrice générale et secrétaire jusqu'au 17 janvier 2016

Services administratifs

To Nga Huynh, coordonnatrice des services administratifs à partir du 16 avril 2015

Micheline Chassé, directrice des services administratifs jusqu'au 15 avril 2015

Services juridiques

Me Geneviève Roy, conseillère juridique

Service des communications

Alain Beauregard, B.A., responsable des communications depuis le 14 septembre 2015

Jaëlle Héroux, M.A., responsable des communications jusqu'au 12 août 2015

Qualité de l'exercice et développement professionnel

Catherine de Lanux, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Jean Hénault, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

Claude Paquette, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Bureau du syndic

Robert Turbide, ps.éd., syndic

Équipe d'adjointes administratives

Mélany Besner, adjointe aux admissions

Sylviane Besner, adjointe aux services administratifs et réceptionniste

Manon Gauthier, B.A., adjointe à la direction générale et à la présidence

Pierrette Savard, adjointe aux affaires juridiques, à l'inspection et au bureau du syndic

Hélène Vernerey, adjointe au développement professionnelle et aux communications

Rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du Code de déontologie des psychoéducateurs ou des autres règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Cette année, 26 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 28 ont été fermés. De nombreuses demandes d'information ont été reçues de la part du public ou des membres concernant des renseignements en regard des lois et règlements régissant l'exercice de la psychoéducation.

Aucune demande de renseignements en vertu de la *Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels* n'a été reçue.

BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE

Dossiers demeurés ouverts au 1 ^{er} avril 2015	11
Dossiers ouverts durant la période	26
Membres visés durant la période	25
Dossiers fermés durant la période	28
Dossiers demeurant ouverts au 1 ^{er} avril 2016	9

MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE

Qualité de la relation professionnelle	10
Consentement	3
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	6
Qualité d'exercice	8
Collaboration et engagement professionnels	1
Total	28

DÉCISIONS

Décisions de porter plainte	7
Décisions de ne pas porter plainte	21
Décision de régler le dossier par la conciliation	0

Bureau du syndic

Robert Turbide, ps.éd.,
syndic

Anne-Marie Beaulieu, ps.éd.,
syndique adjointe

Bernard Cabot, ps.éd.,
syndic adjoint

Jean-François Gauthier, ps.éd.,
syndic adjoint

Annie Poirier, ps.éd.,
syndique adjointe

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur, jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

Recommandations au Conseil d'administration

Le CIP a fait les recommandations suivantes :

- ⊕ poursuivre les visites de démarrage, qui donnent de bons résultats et sont appréciées des nouveaux membres pour bien connaître les exigences des normes et règlements;
- ⊕ entreprendre des visites de milieu sur convocation du CIP et non seulement à leur demande, le but étant de rencontrer les membres des milieux qui ne manifestent jamais le désir d'une rencontre avec l'inspection professionnelle;
- ⊕ fixer la première visite d'inspection à trois ans après les débuts professionnels du membre, plutôt qu'à cinq ans comme cela se fait présentement.

Résumé des réalisations

Pour l'exercice 2015-2016, un total de 468 avis de vérification ont été envoyés aux membres sélectionnés, les invitant dans un premier temps, à remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre représente environ 12 % des membres actifs. Après analyse, 168 visites ont été déterminées, représentant 43 % des membres ayant rempli le questionnaire. À ce nombre s'ajoutent 18 visites de groupe, réalisées dans les milieux, et portant notamment sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie, rejoignant ainsi plus de 175 membres dans leur lieu d'exercice.

Ajoutons également 14 visites dites « de démarrage », offertes à des psychoéducateurs dans leur première année d'exercice. Ces nouveaux membres ont choisi d'être rencontrés par un inspecteur, afin d'échanger sur leur pratique, de mieux connaître les normes et les obligations déontologiques. Par ce moyen, le CIP vise également à favoriser le sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la culture de la profession.

Pour accomplir son mandat, durant la dernière année, le CIP a procédé à la nomination de deux nouveaux inspecteurs : messieurs Richard Chagnon, ps.éd., de la région de l'Estrie et Richard Lachapelle, ps.éd., de la région de Québec.

Finalement, pour cette même période, le CIP s'est réuni à dix reprises et a tenu trois journées d'étude, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du comité d'inspection professionnelle.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2015-2016

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2015-2016 et a proposé au Conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

Critères de base :

- ⊕ les membres n'ayant jamais rempli un questionnaire d'autoévaluation;
- ⊕ première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de trois ans d'absence, lorsque le comité d'admission n'a pas exigé une mise à jour des connaissances avant de permettre l'inscription au tableau;
- ⊕ changement majeur de poste occupé, de domaine principal ou de clientèle;
- ⊕ les membres dont les heures de formation continue ne respectent pas la norme.

Critères spécifiques pour l'année 2015-2016 :

- ⊕ les membres qui arrivent à cinq ans de pratique;
- ⊕ ceux qui exercent en CRDITÉD (identité professionnelle, SAC, impact de la loi 10);
- ⊕ ceux qui exercent en pratique privée.

INSPECTION GÉNÉRALE 2015-2016

Questionnaires transmis aux membres	468
Questionnaires en attente	0
Questionnaires annulés non complétés ¹	91
Questionnaires complétés	377

¹ Motifs d'annulation : congé de maladie, congé parental, retraite imminente, titre d'emploi ou fonctions (enseignant, gestionnaire, technicien, etc.).

QUESTIONNAIRES - RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Pratique jugée acceptable	195
Visite déterminée	168
Le CIP ne peut se prononcer en raison de la fonction occupée	14
Référence au syndic / inspection particulière	0
Total	377

QUESTIONNAIRES - MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	34
Centres jeunesse et centres de réadaptation	121
Milieu scolaire	147
Centres de la petite enfance	3
Milieu communautaire	9
Santé et services sociaux	145
Autres	9
Total des questionnaires	468

VISITES 2015-2016 - RÉPARTITION DES MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	10
Centres jeunesse et centres de réadaptation	48
Milieu scolaire	61
Centres de la petite enfance	2
Milieu communautaire et autres	8
Santé et services sociaux	39
Total	168

DÉCISIONS DU CIP POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Pratique répondant aux normes	18
Correctifs mineurs	71
Correctifs avec envoi de documents au CIP	48
Correctifs avec visite de contrôle	11
Inspection particulière portant sur la compétence	1
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	16
Référence au syndic	3
À recevoir	0
Total	168

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE - DÉCISIONS
DU CIP POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU
31 MARS 2016

Pratique répondant aux normes	0
Envoi de documents au CIP	0
Visite de suivi	1
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	5
Référence au syndic	1
À recevoir	0
Total	7

DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU
31 MARS 2016

Provenance du syndic	3
Provenance du public - employeur - collègue	4
Total	7

Membres du comité d'inspection professionnelle (CIP)

Claire Jutras, ps.éd.,
présidente

Janie Aubin, ps.éd.,
Ann-Rebecca Maugile, ps.éd.

Claude Paquette, ps.éd.,
secrétaire

Mireille Riverin, ps.éd.
Libertad Sanchez, ps.éd.

Inspecteurs

Janie Aubin, ps.éd.,
Sylvain Daigneault, ps.éd.
Mélissa De Courval, ps.éd.

Anne-Marie Delisle, ps.éd.
Céline Lessard, ps.éd.
Geneviève Massicotte, ps.éd.

Rina Petretta, ps.éd.
Ghitza Thermidor, ps.éd.
Richard Chagnon, ps.éd.

Richard Lachapelle, ps.éd.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline a été saisi de sept nouvelles plaintes par le syndic, il n'a pris aucune décision en délibéré, il n'a rendu aucune décision sur le banc et il a rendu une décision dans un dossier de l'année précédente. Aucune plainte privée n'a été déposée devant le conseil de discipline.

Séances du conseil de discipline :

⊕ Huit journées d'audience

⊕ 15 conférences de gestion

Décisions rendues par le conseil :

Le conseil a rendu, dans un délai de moins de 90 jours de la prise en délibéré, trois décisions déclarant l'intimé coupable. Les audiences sur sanction suivront au cours de la prochaine année financière. Le conseil a également reconnu coupable un quatrième intimé et lui a imposé une radiation permanente. La décision a été rendue plus de 90 jours après la prise en délibéré.

Le conseil de discipline n'a fait aucune recommandation au Conseil d'administration.

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2016

NATURE DE LA PLAINTÉ	Nombre	DÉCISIONS DU CONSEIL	Nombre
Bris de confidentialité / Entrave au travail du syndic / Défaut d'obtenir le consentement du titulaire de l'autorité parentale / Défaut d'agir avec compétence et intégrité / Atteinte à la réputation et dénigrer le travail d'autrui / Défaut de respecter les règles de l'art et de tenir compte des normes de pratique généralement reconnues / Actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession	1	Rejetant la plainte	0
		Acquittant l'intimé	0
		Radiant provisoirement l'intimé	0
		Autorisant le retrait de la plainte	0
		Déclarant l'intimé coupable	3
		Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	1
Avoir fait défaut de collaborer de façon adéquate à l'enquête menée par le comité d'inspection professionnelle	1	Décision interlocutoire	0
Avoir commis un acte ou avoir eu un comportement susceptible de dévaloriser l'image de la profession en dénonçant la personne qui a formulé une demande d'enquête auprès du syndic de l'Ordre à son sujet.	1	Imposition d'une sanction	0
		SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	
Avoir omis d'informer l'Ordre qu'il avait fait l'objet de décisions d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'infractions criminelles.	1	Réprimande	0
		Amendes	0
		Limitation d'exercice et amende	0
		Radiation temporaire	0
		Radiation permanente	1

Aucune décision du conseil de discipline n'a fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions.

Membres du Conseil de discipline

Me Lyne Lavergne, présidente

Me Jean-Guy Légaré, président

Me Lydia Milazzo, présidente

Me Chantal Perreault,
présidente

Me Pierre Linteau,
président suppléant

Alain Aubuchon, ps.éd.

Jacynte Boyer, ps.éd.

Lucille David, ps.éd.

Julie De Serres, ps.éd.

Bernard Deschênes, ps.éd.

René Grenier, ps.éd.

Renée Giguère, ps.éd.

Josée Lehoux, ps.éd.

Diane Métayer, ps.éd.

Danièle Lareau, ps.éd.

Daniel Puskas, ps.éd.

Me Geneviève Roy, secrétaire

Me Marie-France La Haye,
secrétaire-substitut

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai et une demande a été présentée au comité, qui s'est réuni une fois. Dans ce dossier, le comité a été d'avis qu'il y avait lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et a suggéré la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non.

Membres du comité de révision des plaintes

Dominique Martinet, ps.éd.,
président

Louise Dépelteau, ps.éd.
Martine Pageau, ps.éd.

Roland Larochelle,
représentant du public

Louis Roy,
représentant du public

Collette Boulanger, ps.éd.

Jean-Louis Laberge,
représentant du public

André Roy,
représentant du public

Me Geneviève Roy,
secrétaire du comité

Conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre*.

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

Arbitres

Isabelle Banville, ps.éd.

Claude H. Pariseau, ps.éd.

André Lavergne, ps.éd.

Activités relatives à l'usurpation de titre et à l'exercice illégal

⊕ Nombre d'enquêtes complétées sur
l'usurpation du titre : 8

⊕ Nombre d'enquêtes complétées sur
l'exercice illégal : 0

Parmi les enquêtes effectuées, une poursuite pénale a été intentée portant sur l'usurpation de titre, toutefois, l'audience n'a pas encore eu lieu.

Exercice en société

Treize psychoéducateurs exercent en société par actions et une en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Admission à la pratique

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalences aux fins de la délivrance d'un permis

Le Conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et la réglementation de la Charte de la langue française.

- ⊕ L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychoéducateur hors Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre, ni de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à un arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette situation s'explique par le fait que la profession de psychoéducateur est propre au Québec et n'a pas vraiment d'équivalent à l'extérieur de la province.

Comité des admissions par équivalence

Josée Lehoux, ps.éd.,
présidente

Suzanne Bernier, ps.éd.
Rachel Bluteau, ps.éd.

Louise Dépelteau, ps.éd.

Jean Hénault, ps.éd.,
secrétaire

Le comité des admissions par équivalence a tenu sept réunions au cours desquelles il a :

- ⊕ étudié 42 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire pour 23 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 10 candidats, a délivré un permis sans condition à trois candidats, et a refusé l'admission à six candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- ⊕ étudié la candidature de 11 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans, le comité a délivré un permis sans condition à six candidats et imposé un stage aux cinq autres candidats.
- ⊕ étudié la candidature d'un candidat qui a déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de son diplôme; le comité lui a délivré un permis sans condition;

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Québec ou hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	0	0	1	1
Hors du Canada	5	0	2	2	1
Au Québec	38	3	31	3	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	1
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	1
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	7

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	7	2	3	2
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	42	29	13	0

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences

L'Ordre offre des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission : système professionnel et déontologie, développement et évaluation de programme, programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation et programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative.

FORMATIONS	Nombre de participants
Système professionnel, déontologie et éthique	16
Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique	10
Développement et évaluation de programme	0
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	5
Programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative	3

Pour les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage de formation pratique, l'Ordre offre un accompagnement personnalisé et fournit un guide de stage dans lequel se trouvent les informations suivantes : les objectifs, l'organisation et la planification des activités du stage de même que les différentes grilles de correction des travaux cliniques.

Rencontres des étudiants inscrits aux programmes de maîtrise en psychoéducation

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer les étudiants inscrits à leur programme de maîtrise en psychoéducation. Les objectifs de ces rencontres sont de présenter les mécanismes de protection du public et le projet de loi 21 et de mieux faire connaître le fonctionnement de l'Ordre, sa structure et les services offerts aux membres.

En 2015-2016, les étudiants des universités suivantes ont été rencontrés :

- ⊕ UQTR – Trois-Rivières
- ⊕ Université de Montréal
- ⊕ UQTR – Québec
- ⊕ Université Laval

Activités relatives à la délivrance d'un permis

DEMANDES DE PERMIS	Nombre
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du Code des professions)	257
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	257
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	45
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	36
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	6
Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	3

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre. Il a comme mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

À l'automne 2015, le comité a terminé le projet d'examiner l'adéquation de la formation offerte par chacun des établissements universitaires à l'exercice de la profession, selon les dispositions du PL 21, particulièrement les activités réservées. Après avoir rencontré chacune des six universités offrant la formation en psychoéducation et lui avoir transmis un rapport individuel, le comité a dressé un bilan global de cette démarche. Celui-ci établit que les programmes universitaires en psychoéducation abordent suffisamment les notions et dispositions importantes du PL 21. Le comité adresse quelques recommandations et suggestions qui permettraient aux universités de rendre ces notions et dispositions plus explicites pour les étudiants et de s'assurer de leur intégration graduelle dans la pratique. Le rapport du comité de la formation au sujet de la qualité des programmes en psychoéducation au regard des exigences du PL 21 a été transmis au Conseil d'administration de l'Ordre. Il a par la suite fait l'objet d'échanges dans le cadre du forum des universités, regroupant des représentants de toutes les universités. Lors de cette réunion conjointe entre le comité de la formation et le forum des universités, il a aussi été question des besoins de formation continue des psychoéducateurs diplômés depuis moins de cinq ans. Issus du sondage réalisé en 2014 auprès des membres de l'Ordre, ces besoins peuvent être considérés comme indicateurs de la formation initiale reçue.

Par ailleurs, le comité de la formation a transmis au Conseil d'administration son avis sur le programme intégré de formation DEC en techniques d'éducation spécialisée du Collège de Méridc - BAC en psychoéducation de l'UQTR-campus Québec. Il a également émis un avis préliminaire favorable au projet de développement d'une maîtrise en psychoéducation à l'Université Concordia.

Le comité de la formation a tenu quatre réunions entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Membres du comité de la formation

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.,
représentante de l'Ordre et
présidente du comité

Bernard Deschênes, ps.éd.,
représentant de l'Ordre

Isabelle Archambault, Ph. D.,
représentante du Bureau de la
coopération interuniversitaire
(BCI)

Denise Côté, Ph. D.,
représentante du BCI

Maryse Champagne,
représentante du ministère de
l'Enseignement supérieur, de
la Recherche et de la Science
(MESRS), jusqu'au
7 octobre 2015

Lucie Vézina, représentante
du MESRS, à partir du
8 octobre 2015

Marie-Claude Riopel,
représentante suppléante
du MESRS

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre (invitée), jusqu'au
15 janvier 2016

Dominique Auger, DSA, Adm. A.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre (invitée), à partir du
18 janvier 2016

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2015-2016, l'Ordre a reconduit les activités en salle les plus demandées et a ajouté à son offre des activités de développement professionnel utilisant d'autres modes de diffusion. Des activités ont ainsi été offertes en classes virtuelles; les membres ont aussi pu réaliser des activités d'autoapprentissage. Événement biennuel, le colloque de l'Ordre a vu la participation des membres se maintenir.

Par ailleurs, à la suite du sondage sur les besoins de formation continue effectué en 2014 auprès des membres de l'Ordre, un comité a été mis sur pied pour faire l'analyse des résultats obtenus et les traduire en projets de formation. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 2015-2016.

NATURE DE L'ACTIVITÉ (HEURES RECONNUES)

	Nombre de séances	Nombre de membres participants
ACTIVITÉS DE GROUPE EN SALLE		
BASC-2 (9 heures)	1	19
Conners-3 (6 heures)	1	11
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	18
WPPSI-IV pour l'évaluation aux fins de dérogation scolaire (4 heures)	1	14
Intervenir auprès de personnes suicidaires (21 heures)	1	10
Sous-total	5	72
ACTIVITÉS DE GROUPE EN CLASSE VIRTUELLE (WEB)		
L'alliance thérapeutique : l'établir et la maintenir (9 heures)	1	11
Choisir la pratique privée comme mode d'exercice (3 heures)	1	12
Sous-total	2	23
ACTIVITÉS INDIVIDUELLES D'AUTOAPPRENTISSAGE		
La tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	s.o.	51
La tenue de dossiers : aspects pratiques (20 heures)	s.o.	21
Exercices d'appropriation sur la tenue des dossiers de consultation et de supervision (de 1 à 3 heures, selon le nombre de mises en situation solutionnées)		89
Test de lecture - La pratique en mouvement no 10 : Exercer son rôle-conseil (2 heures)	s.o.	237
Sous-total		398
AUTRE ACTIVITÉ DE FORMATION		
Colloque 2015 : Une pratique adaptée aux transitions (28-29 mai 2015, Château Mont-Saint-Anne)	s.o.	412
Sous-total		412
Total		905

Comité de la médiation familiale

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Il étudie les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au *Règlement sur la médiation familiale* (L.R.Q., c. C-25) et fait des recommandations au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à cet égard. Le comité fait aussi des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur. Au cours de l'année 2015-2016, le comité s'est réuni six fois.

Le comité exécutif a adopté des recommandations et a accrédité :

- ⊕ six psychoéducateurs avec engagement;
- ⊕ quatre psychoéducateurs sans engagement.

Il a prolongé le délai pour trois psychoéducateurs.

Il a aussi annulé l'accréditation d'un médiateur ainsi que suspendu l'accréditation d'un médiateur.

Membres du comité de la médiation familiale

Me Geneviève Roy,
conseillère juridique

Kim Cairnduff, ps.éd.
et médiatrice familiale

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Le comité de gouvernance a tenu six réunions au cours de l'année financière.

Au cours de l'année, les membres du comité de gouvernance ont :

- ⊕ révisé la grille d'évaluation de l'efficacité et du fonctionnement du Conseil d'administration;
- ⊕ révisé la grille d'autoévaluation des membres du Conseil d'administration;
- ⊕ révisé la grille d'évaluation du président du Conseil d'administration;
- ⊕ révisé les politiques concernant les conditions d'engagement des superviseurs, des tuteurs et des contractuels;
- ⊕ revu le processus d'accueil des nouveaux administrateurs;
- ⊕ revu la formation offerte aux administrateurs afin de bien jouer leur rôle;
- ⊕ étudié la politique des conditions d'engagement du président;
- ⊕ étudié la politique concernant la gestion des risques en lien avec la gouvernance;
- ⊕ revu le recueil des conditions d'engagement du personnel cadre;
- ⊕ revu la politique concernant le harcèlement psychologique au travail.

Membres du comité de gouvernance

Denis Leclerc, ps.,éd., président
Brigitte Alarie, ps.,éd.,
administratrice

Monique Nadeau, ps.,éd.,
administratrice
Jocelyne Pellerin,
administratrice nommée

Dominique Auger, D.S.A., Adm. A.,
directrice générale
et secrétaire

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et secrétaire
(jusqu'en janvier 2016)

Autres comités de l'Ordre

Comités d'affaires professionnelles

Comité en santé mentale adulte (SMA)

Le plan d'action pour l'année 2015-2016 du comité SMA était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs du secteur, de produire un cadre de référence pour le secteur, ainsi que de procéder à sa mise en place.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, les membres du comité se sont réunis une fois au cours de l'année et ils ont :

- ⊕ poursuivi la rédaction du cadre de référence et planifié la suite des travaux d'écriture;
- ⊕ préparé et animé une journée pour les membres en SMA dans le cadre du colloque de l'Ordre, au cours de laquelle a été présenté le cadre de référence.

Un sous-comité de travail composé de la responsable du comité, la secrétaire du comité et la chargée de projet a été mis en place pour finaliser la structure et le contenu du cadre de référence. Ce sous-comité s'est réuni à huit reprises.

Membres du comité SMA

Isabelle Dame, ps.éd.,
responsable du comité

Catherine de Lanux, ps.éd.,
secrétaire du comité

Isabelle Bourassa, ps.éd.

Yves Champagne, ps.éd.

Catherine Beudet, ps.éd.

Sarah Duford, ps.éd.

Anne-Marie Fournelle, ps.éd.

Véronique Héneault, ps.éd.

Hélène Mineau, ps.éd.

Comité déficience intellectuelle - trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Le plan d'action du comité DI-TSA pour l'année 2015-2016 était de contribuer à la formation continue des membres du secteur en organisant des formations et/ou des conférences, pouvant être dispensées par le biais de la plateforme Web installée aux bureaux de l'Ordre, ainsi que de contribuer au colloque en préparant une journée pour les membres du secteur.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, le comité s'est réuni à quatre reprises. Ses travaux ont porté sur :

- ⊕ la préparation de la journée pour les membres du secteur dans le cadre du colloque de l'Ordre;
- ⊕ l'élaboration d'un projet pilote de conférences pouvant s'intégrer dans le programme de formation continue de l'Ordre;
- ⊕ la préparation et l'analyse d'un sondage soumis aux membres du secteur concernant le projet pilote élaboré.

Membres du comité DI-TSA

Jean-François Bouffard, ps.éd.,
responsable du comité

Catherine de Lanux, ps.éd.,
secrétaire du comité

Dominic Lacasse, ps.éd.

Manon Laflamme, ps.éd.

Amélie Dufour, ps.éd.

Véronique Longtin, ps.éd.

Jonathan Pepin, ps.éd.

Ghitza Thermidor, ps.éd.

Comité personnes âgées

À l'automne 2015, un nouveau comité a vu le jour, soit celui des psychoéducateurs travaillant auprès des personnes âgées. Le mandat qui lui a été confié est le suivant :

- ⊕ Favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs qui travaillent auprès des personnes âgées, notamment en CHSLD;
- ⊕ Développer un outil promotionnel (dépliant ou autre) destiné au public et aux partenaires, présentant l'intervention psychoéducatrice auprès des personnes âgées;
- ⊕ Répertorier les écrits et outils cliniques utilisés par les psychoéducateurs travaillant auprès des personnes âgées;
- ⊕ Développer, en collaboration avec le département de la formation continue, une activité de formation et d'échange portant sur ce secteur de pratique.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, les membres du comité se sont réunis à deux reprises au cours de l'année et ils ont :

- ⊕ établi un plan de travail;
- ⊕ élaboré un questionnaire en vue de sonder les besoins des membres de ce nouveau secteur de pratique.

Membres du comité personnes âgées

Diane Métayer, ps.éd.,
responsable du comité

Catherine de Lanux, ps.éd.,
secrétaire du comité

Nathalie Côté, ps.éd.
Audrey Lapierre, ps.éd.

Marie-Josée Parent, ps.éd.
Marie-Claude Pérusse, ps.éd.

Comité du dossier de La pratique en mouvement

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs tant sous l'angle expérientiel que sous celui des concepts qui la structurent. Au cours de l'année 2015-2016, les dossiers du magazine *La pratique en mouvement* ont eu comme thèmes l'exercice du rôle-conseil (numéro 10 – octobre 2015) ainsi que la relation thérapeutique (numéro 11 – mars 2016).

Membres du comité de dossier

Erika Amsterdam, ps.éd.
(numéro 11 seulement)

Jonathan Bluteau, ps.éd.
(numéro 10 seulement)

Caroline Deshaies, ps.éd.
Andrée-Anne Houle, ps.éd.
(numéro 11 seulement)
Suzanne Larose, ps.éd.

Milenka Munoz, ps.éd. (numéro
10 seulement)

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.,
responsable du comité

Jaëlle Héroux, responsable des
communications (numéro 10)

Alain Beauregard, responsable
des communications (numéro 11)

Comité des États généraux

Un comité a été mis en place pour la préparation des États généraux et continue à travailler pour la rédaction des actes.

Membres du comité organisateur des États généraux

Julie Morin, ps.éd.

Daphné Mailloux-Rousseau, ps.éd.

Véronique Longtin, ps.éd.

Catherine de Lanux, ps.éd.

Joan Morin, ps.éd.

Delphine Ouellet, ps.éd.

Kim Archambault, ps.éd.

Forum des universités

Le Forum des universités regroupe les représentants des différentes écoles de formation en psychoéducation. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale.

Pour l'exercice 2015-2016, le Forum des universités a tenu deux rencontres, le 8 mai et le 27 novembre 2015. En plus des échanges réguliers entourant les travaux menés par l'Ordre et les universités, il y eu présentation du rapport d'examen de la qualité des programmes en psychoéducation au regard des exigences du PL 21 et présentation des résultats du sondage sur les besoins de formation continue des membres récemment diplômés (5 ans et moins). Il a aussi été question des travaux du comité des stages et des États généraux.

Représentants du Forum des universités

École de psychoéducation de l'Université de Montréal

Université du Québec à Trois-Rivières

Université de Sherbrooke

Université du Québec en Outaouais

Université du Québec Abitibi-Témiscamingue

Université Laval

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

Région administrative	Membres
Bas-St-Laurent (1)	105
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	109
Québec (3)	284
Mauricie (4)	267
Estrie (5)	333
Montréal (6)	1000
Outaouais (7)	204
Abitibi-Témiscamingue (8)	176
Côte-Nord (9)	39
Nord-du-Québec (10)	38
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	33
Chaudière-Appalaches (12)	123
Laval (13)	181
Lanaudière (14)	219
Laurentides (15)	300
Montérégie (16)	803
Centre-du-Québec (17)	200

Hors Québec	19
Hors Canada	14

Total	4447
Total femmes	3860
Total hommes	587

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Montant prévu de la garantie		
	Membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	4433	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	14		

Inscription au tableau au 31 mars 2015

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	257
Permis restrictifs temporaires	29
Permis restrictifs temporaires révoqués	18

Membres inscrits au Tableau (31/03/2015)	4217
Nouvelles inscriptions	297
Réinscriptions	111
Radiations non-paiement	102
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Limitation de droit d'exercice	2
Suspension du droit d'exercice	0
Démissions	75
Décès	1
Total des membres au 31 mars 2016	4447
Permis restrictifs temporaires	47

Classement de cotisation

(Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Psychoéducateurs	Cotisation
Membres réguliers	3374	508,00 \$
Membres recrues, 1 ^{ère} année	280	127,00 \$
Membres recrues, 2 ^e année	216	254,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	183	381,00 \$
Membres inactifs	258	127,00 \$
Membres hors Québec	19	127,00 \$
Membres hors Canada	14	127,00 \$
Membres émérites	4	0
Membres retraités	99	51,00 \$
Total au 31 mars 2016	4447	

Étudiants associés

Total au 31 mars 2016	356
------------------------------	------------

Répartition des membres selon les milieux de travail

Milieu de travail	Membres	%
Éducation	1634	37
Primaire	631	
Secondaire	672	
Secondaire - adultes	63	
Centre administratif	79	
Cégep - consultation	23	
Cégep - enseignement	56	
Université - enseignement et recherche	93	
Université - autres	17	
CSSS	835	19
Centres de réadaptation	624	14
en dépendance	67	
en déficience physique	43	
en déficience intellectuelle /TED	514	
Centres jeunesse	541	12
Centres hospitaliers	209	5
Organismes communautaires	113	2,5
Cabinet-conseil	153	3,5
Petite enfance	56	1
Emploi	27	0,5
CSST-SAAQ-IVAC- Autres compagnies	65	1,5
Centres de détention	15	,3
Fonction publique et organismes	54	1
Autres	121	2,7

États financiers audités

de l'exercice terminé le 31 mars 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Yves de Carufel CPA inc.



Par : **Yves de Carufel**, CPA auditeur, CGA
Sainte-Adèle (Québec)

Le 17 mai 2016

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
PRODUITS							
Cotisations	2 031 069 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 031 069 \$	1 932 742 \$
Admission	50 795	—	—	—	—	50 795	54 580
Publications	11 900	—	—	—	—	11 900	13 657
Activités de formation	59 798	—	—	—	—	59 798	65 912
Journée de formation continue	-	—	—	—	—	—	9 758
Colloque	105 722	—	—	—	—	105 722	—
Ventes de produits	3 835	—	—	—	—	3 835	5 379
Intérêts	23 939	—	—	—	439	24 378	24 790
Ristournes	-	—	—	—	22 452	22 452	21 093
Amendes	3 667	—	—	—	—	3 667	4 419
Divers	10 196	—	—	—	—	10 196	13 051
	2 300 921	—	—	—	22 891	2 323 812	2 145 381
CHARGES							
Administration (Annexe A)	1 032 898	57 372	—	—	—	1 090 270	1 006 183
Surveillance (Annexe B)	696 192	—	—	—	—	696 192	556 563
Affaires professionnelles (Annexe C)	250 192	—	—	7 240	—	257 432	252 010
Formation (Annexe D)	141 104	—	—	5 539	—	146 643	129 147
Frais de la Journée de formation continue	—	—	—	—	—	—	10 884
Frais du colloque	93 907	—	—	—	—	93 907	367
Promotion et communication (Annexe E)	214 651	—	—	—	—	214 651	212 622
Activités particulières / développement professionnel (Annexe F)	275	—	—	21 709	—	21 984	137 884
	2 429 219	57 372	—	34 488	—	2 521 079	2 305 660
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES							
	(128 298) \$	(57 372) \$	— \$	(34 488) \$	22 891 \$	(197 267) \$	(160 279) \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	457 051 \$	198 553 \$	200 000 \$	232 982 \$	97 604 \$	1 186 190 \$	1 346 469 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(128 298)	(57 372)	—	(34 488)	22 891	(197 267)	(160 279)
Affectation aux immobilisations	(22 748)	22 748	—	—	—	—	—
SOLDE À LA FIN	306 005 \$	163 929 \$	200 000 \$	198 494 \$	120 495 \$	988 923 \$	1 186 190 \$

État de la situation financière

au 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
ACTIF							
À court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 895 339 \$	— \$	— \$	262 025 \$	— \$	2 157 364 \$	2 052 429 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 4)	296 000	—	—	—	—	296 000	203 000
Créances (note 5)	16 532	—	—	—	—	16 532	20 257
Créances interfonds sans intérêt	63 531	—	200 000	—	27 842	—	—
Stocks (note 6)	22 134	—	—	—	—	22 134	27 027
Frais imputables au prochain exercice	15 760	—	—	—	—	15 760	61 753
	2 309 296	—	200 000	262 025	27 842	2 507 790	2 364 466
PLACEMENTS (note 7)	—	—	—	—	92 653	92 653	294 762
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	—	163 929	—	—	—	163 929	198 553
	2 309 296 \$	163 929 \$	200 000 \$	262 025 \$	120 495 \$	2 764 372 \$	2 857 781 \$
PASSIF ET ACTIF NET							
À court terme							
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	380 384 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	380 384 \$	368 652 \$
Créances interfonds sans intérêt	227 842	—	—	63 531	—	—	—
Contribution à l'Office des professions du Québec	81 229	—	—	—	—	81 229	69 031
Produits perçus d'avance	1 313 836	—	—	—	—	1 313 836	1 233 908
	2 003 291	—	—	63 531	—	1 775 449	1 671 591
ACTIF NET	306 005	163 929	200 000	198 494	120 495	988 923	1 186 190
	2 309 296 \$	163 929 \$	200 000 \$	262 025 \$	120 495 \$	2 764 372 \$	2 857 781 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

Au nom du Conseil d'administration



Denis Leclerc, ps.éd.,
président



Jean-Pierre Robin, ps.éd.,
vice-président

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(197 267) \$	(160 279) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	57 372	82 215
Amortissement de l'autre élément d'actif	—	361
	(139 895)	(77 703)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	158 469	(111 450)
	18 574	(189 153)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(318 891)	(147 291)
Aliénation de placements	428 000	103 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 748)	(147 390)
	86 361	(191 681)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	104 935	(380 834)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 052 429	2 433 263
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 3)	2 157 364 \$	2 052 429 \$

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2016

1 Statuts constitutifs et objectifs

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds affectés

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire à court terme et les placements dont l'échéance n'excède pas 90 jours à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

Placements

Les placements temporaires sont composés de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

Les placements à long terme sont classés comme actif financier et sont évalués à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit:

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2016	2015
Encaisse	1 666 821 \$	1 414 436 \$
Placements de moins de 90 jours	490 543	637 993
	<u>2 157 364 \$</u>	<u>2 052 429 \$</u>

4 Placement réalisable au cours du prochain exercice

	2016	2015
Certificats de placement garantis, 1,35 % et 1,9 % (1,9 % en 2015), échéant en juillet et octobre 2016 (juillet 2015 en 2015), au coût	<u>296 000 \$</u>	<u>203 000 \$</u>

5 Créances

	2016	2015
Clients et divers	11 202 \$	11 905 \$
Intérêts courus	5 330	8 352
	16 532 \$	20 257 \$

6 Stocks

	2016	2015
Papeterie et fournitures de bureau	22 134 \$	27 027 \$

7 Placements

	2016	2015
Obligations de banque et municipales	– \$	125 000 \$
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	92 653	169 762
	92 653 \$	294 762 \$

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

8 Immobilisations corporelles

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	24 928 \$	10 286 \$	14 642 \$	17 895 \$
Mobilier et équipement	125 296	115 588	9 708	16 100
Matériel informatique	434 295	294 716	139 579	164 558
	584 519 \$	420 590 \$	163 929 \$	198 553 \$

9 Fournisseurs et charges à payer

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	71 406 \$	92 625 \$
Retenues à la source	–	5 172
Salaires	142 728	117 949
Taxes à la consommation	166 250	152 906
	380 384 \$	368 652 \$

10 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Créances	3 725 \$	(763) \$
Stocks	4 893	2 495
Frais imputables au prochain exercice	45 993	(30 212)
Fournisseurs et charges à payer	11 732	28 520
Contribution à l'Office des professions du Québec	12 198	(4 467)
Produits perçus d'avance	79 928	(107 023)
	158 469 \$	(111 450) \$

11 Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 8 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 84 790 \$ (73 679 \$ en 2015) et 17 984 \$ (17 435 \$ en 2015) respectivement.

12 Engagements contractuels

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants:

2017	134 381 \$
2018	134 381
2019	134 381
2020	134 381
2021	67 191

Ces montants représentent 60,4 % du loyer total mensuel.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur pour un montant total de 17 992 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 818 \$ échéant en mai 2021. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2016 est de 17 174 \$.

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 15 912 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 723 \$ échéant en mars 2020. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2016 est de 11 572 \$.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 49 800 \$, remboursable en 48 versements mensuels de 1 015 \$ à 1 060 \$, échéant en décembre 2017. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2016 est de 22 125 \$.

13 Instruments financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la société l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change et du risque de taux d'intérêt.

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

14 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
ANNEXE A - ADMINISTRATION							
Salaires	461 237 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	461 237 \$	419 754 \$
Avantages sociaux	87 448	—	—	—	—	87 448	84 576
Frais de représentation et de déplacements	26 347	—	—	—	—	26 347	11 040
Frais de perfectionnement	11 040	—	—	—	—	11 040	13 065
Loyer et aménagements	157 932	—	—	—	—	157 932	135 682
Taxes et assurances	3 170	—	—	—	—	3 170	3 280
Impression	10 371	—	—	—	—	10 371	14 076
Photocopieur	7 543	—	—	—	—	7 543	5 939
Frais de courrier	14 300	—	—	—	—	14 300	12 852
Télécommunications	11 088	—	—	—	—	11 088	10 227
Location de serveurs	15 567	—	—	—	—	15 567	15 190
Entretien et équipement de bureau	2 126	—	—	—	—	2 126	361
Frais de gestion de placements	2 182	—	—	—	—	2 182	—
Frais de programmation et de base de données	28 358	—	—	—	—	28 358	19 528
Fournitures de bureau	2 434	—	—	—	—	2 434	1 185
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	54 478	—	—	—	—	54 478	54 074
Sélection du personnel	27 858	—	—	—	—	27 858	10 022
Divers	2 656	—	—	—	—	2 656	1 077
Honoraires professionnels	30 492	—	—	—	—	30 492	40 854
Frais du Conseil d'administration	31 741	—	—	—	—	31 741	31 503
Frais du Comité exécutif	14 530	—	—	—	—	14 530	11 942
Cotisations à d'autres associations	27 228	—	—	—	—	27 228	27 062
Abonnements et documentation	2 772	—	—	—	—	2 772	679
Amortissement des améliorations locatives	—	3 254	—	—	—	3 254	3 254
Amortissement du matériel informatique	—	45 325	—	—	—	45 325	66 310
Amortissement du mobilier et équipement	—	8 793	—	—	—	8 793	12 651
	1 032 898 \$	57 372 \$	— \$	— \$	— \$	1 090 270 \$	1 006 183 \$

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

ANNEXE B - SURVEILLANCE

Admission

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
Salaires	88 836 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	88 836 \$	88 308 \$
Avantages sociaux	16 411	—	—	—	—	16 411	16 660
Honoraires	12 825	—	—	—	—	12 825	2 400
Frais généraux	2 007	—	—	—	—	2 007	5 155
	<u>120 079</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>120 079</u>	<u>112 523</u>

Inspection professionnelle

Salaires et honoraires	187 367	—	—	—	—	187 367	160 371
Avantages sociaux	30 043	—	—	—	—	30 043	17 072
Frais de représentation et de déplacements	17 195	—	—	—	—	17 195	16 866
Frais généraux	10 411	—	—	—	—	10 411	12 137
	<u>245 016</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>245 016</u>	<u>206 446</u>

Bureau du Syndic

Salaires et honoraires	129 450	—	—	—	—	129 450	108 299
Avantages sociaux	16 616	—	—	—	—	16 616	7 262
Frais de représentation et de déplacements	5 146	—	—	—	—	5 146	3 610
Frais généraux	7 245	—	—	—	—	7 245	4 324
Frais légaux	42 798	—	—	—	—	42 798	22 163
	<u>201 255</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>201 255</u>	<u>145 658</u>

Affaires juridiques

Salaires	67 237	—	—	—	—	67 237	66 406
Avantages sociaux	18 218	—	—	—	—	18 218	10 664
	<u>85 455</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>85 455</u>	<u>77 070</u>

Discipline

Honoraires	158	—	—	—	—	158	—
Frais de représentation et de déplacements	2 405	—	—	—	—	2 405	—
Frais légaux	25 773	—	—	—	—	25 773	12 924
Frais généraux	10 990	—	—	—	—	10 990	1 638
	<u>39 326</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>39 326</u>	<u>14 562</u>

Usurpation

Honoraires	4 791	—	—	—	—	4 791	—
------------	-------	---	---	---	---	-------	---

Révision

Frais de représentation et de déplacements	270	—	—	—	—	270	304
	<u>696 192 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>696 192 \$</u>	<u>556 563 \$</u>

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
ANNEXE C - AFFAIRES PROFESSIONNELLES							
Salaires	173 439 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	173 439 \$	171 045 \$
Avantages sociaux	30 142	—	—	—	—	30 142	30 037
Frais de représentation et de déplacements	725	—	—	—	—	725	1 379
Frais généraux	—	—	—	6 900	—	6 900	235
Frais des comités	11 532	—	—	340	—	11 872	14 960
Maintien du répertoire d'outils	34 354	—	—	—	—	34 354	34 354
	250 192 \$	— \$	— \$	7 240 \$	— \$	257 432 \$	252 010 \$
ANNEXE D - FORMATION							
Salaires	73 922 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	73 922 \$	73 473 \$
Avantages sociaux	14 803	—	—	—	—	14 803	13 698
Honoraires	43 965	—	—	5 539	—	49 504	36 255
Frais de déplacements	1 079	—	—	—	—	1 079	2 494
Formation continue	7 335	—	—	—	—	7 335	3 227
	141 104 \$	— \$	— \$	5 539 \$	— \$	146 643 \$	129 147 \$

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2016 TOTAL	2015 TOTAL
ANNEXE E - PROMOTION ET COMMUNICATION							
Salaires	77 277 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	77 277 \$	71 150 \$
Avantages sociaux	15 385	—	—	—	—	15 385	12 453
Frais de représentation et de déplacements	43	—	—	—	—	43	5 050
Participation aux salons	6 656	—	—	—	—	6 656	4 334
Frais généraux	444	—	—	—	—	444	549
Production de matériel promotionnel	9 192	—	—	—	—	9 192	14 572
Bourses, concours et prix	5 965	—	—	—	—	5 965	4 845
Promotion et publicité	10 649	—	—	—	—	10 649	10 005
Revue scientifique	58 712	—	—	—	—	58 712	58 385
Publications - Bulletin et magazine	24 891	—	—	—	—	24 891	25 773
Rapport annuel	4 462	—	—	—	—	4 462	5 146
Divers	975	—	—	—	—	975	360
	214 651 \$	—	—	—	—	214 651 \$	212 622 \$
ANNEXE F - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES / DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL							
Projet revue spéciale 50 ^e	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	28 831 \$
Recherche transfert de connaissance	—	—	—	9 996	—	9 996	—
États généraux	—	—	—	11 713	—	11 713	—
Refonte du site Internet	275	—	—	—	—	275	75 503
Projet formation à distance	—	—	—	—	—	—	33 550
	275 \$	— \$	— \$	21 709 \$	— \$	21 984 \$	137 884 \$



1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone **514 333-6601** ou **1 877 913-6601**
Télécopieur **514 333-7502**
Courriel général **info@ordrepsed.qc.ca**